



RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
AU 5 FÉVRIER 2024

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport du maire sur les faits saillants de la municipalité pour l'année 2022, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les états financiers résument fidèlement la situation financière de la municipalité ainsi que les résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'année se terminant le 31 décembre 2022, selon le rapport des vérificateurs. Les états financiers se terminant le 31 décembre 2022 démontrent un déficit de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 161 610.00\$

Les dépenses ont respecté le budget à 5 000.00\$ près. Le problème, que le comptable a confirmé, est que les revenus ont été gonflés : la subvention pour l'entretien des routes, l'apport du gouvernement pour la covid, le revenu de la carrière, les mutations, etc. Le Conseil devra prendre des décisions importantes pour le budget 2024. Aussitôt que le comptable aura regardé les états financiers 2023, nous déposerons le budget 2024.

La municipalité bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant total de 866 218\$ portant intérêt à des taux variant du taux préférentiel plus 0.50%, soit 6.95% et renouvelable annuellement. Ces ouvertures de crédit bancaire sont utilisées pour les opérations courantes de la municipalité.

RÉALISATION DURANT L'ANNÉE 2022

- Démission et embauche d'une directrice générale
- Continuation du débroussaillage et du creusage des fossés;
- Participations financières aux événements culturels et de loisirs et aux organismes municipaux;
- Collaboration avec Grosses-Roches pour le projet d'adjointe de la directrice générale et greffière-trésorière;
- Rénovation de l'édifice municipal;
- Réfection des conduites d'égout Tronçons I006, I007, I008, I009, I014, I015, I022, I023 et I026;

- Début de la collecte de compost;
- Ouverture de la bibliothèque municipale avec la collaboration du Comité de Développement;
- L'entretien du garage municipal.

ORIENTATIONS DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

En 2023, les dépenses municipales serviront principalement à :

- Améliorer la qualité de l'entretien du réseau routier existant et établir un programme de réhabilitation des rues passantes les plus endommagées;
- Projet d'achat commun et de partage de machinerie municipale, afin d'en optimiser l'utilisation et de partager les coûts d'acquisition;
- Faire le suivi de la Politique des familles et des aînés;
- Soutenir le Comité de développement dans le projet du parc;
- Faire le suivi du plan de développement de Saint-Adelme;
- Évaluation des débits de charges et étude préliminaire de mise aux normes des ouvrages de traitement;
- Travailler sur les dossiers : logements, garderie, avenir de l'église
- Installation de bornes électriques.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

La rémunération et l'allocation des dépenses aux élus en 2022, excluant les charges sociales, sont les suivantes :

	Rémunération	Allocation	Total
Maire	8 260\$	4 130\$	12 390\$
Conseiller	2 478\$	1 2129\$	3 707\$

LA CONCLUSION

Le conseil municipal se donne comme mission de travailler pour l'avenir, c'est-à-dire d'avoir une vision pour les prochaines années. Il faut continuer à attirer les gens à s'établir chez nous. On doit aussi supporter les nouveaux projets et investisseurs afin de continuer à offrir des services de proximité.

Étant en 2024, le conseil doit prendre des décisions, après avoir vus les états financiers de 2023, afin d'éponger le déficit de 2022.

En terminant, je vous invite à vous tenir au fait du monde municipal par le biais du Journal L'Éveil et par l'entremise de notre site internet que sera refait sous peu.

Josée Marquis, Mairesse